

[Texte]

documented by both Judge Rosalie Abella and Dr. Katie Cooke in their respective reports.

Women are aware of their constitutional right to equality under Section 15(1) of the Charter of Rights and Freedoms, but they also know that it is a state to be attained and not one that presently exists. A National Childcare Act with appropriate funding mechanisms providing for universally accessible, quality child care would (1) help to facilitate women's transition to equality and (2) it would place value on our greatest resource, which we feel is, of course, our children.

I wish to conclude with a number of comments that we have, to a certain extent, touched on in the paper but which I want to reiterate to you here today.

The Chairman: There are just two minutes left, Ms Crane, so . . .

Ms Crane: If you would bear with me, there are some really important points here that I would like to make and I would ask that . . . Anyway, I will go ahead and make them. They are really important, and I want the committee to definitely hear these.

Our first point is that we are not here to debate today whether women should participate in the paid labour force. We have been guaranteed these rights in various international declarations of human rights and also through our UN obligations in terms of the elimination of all forms of discrimination against women, one guarantee which includes our right to work.

And, number two, we are extremely disappointed to think that in 1986 we are still discussing the question of child care and the need for child care in this country. In 1970, the report of the Royal Commission on the Status of Women recommended it. Dr. Katie Cooke has done a wonderful job; although we have not had an opportunity yet to read her entire report, we have read some of the recommendations and we think they are very good and we support them. We think this question has by this time been almost studied to death, and we are sort of—to use the expression—sick, sore and tired of talking about it all over again, and we are looking for action now.

Also, I wish to point out that women in the paid labour force today are, in fact, here to stay. And much of the opposition that we hear all the time towards better child care comes from people who have not really come to grips with this reality. We are often heard and forced to talk about the position of some people that child care and adequate child care is anti-family, and that those who believe in adequate child care are really against the family.

[Traduction]

sent les femmes dans cette situation, comme le prouvent les rapports très circonstanciés à la fois du juge Rosalie Abella et de M^{me} Katie Cooke.

Les femmes sont au courant de leurs droits constitutionnels à l'égalité aux termes de l'article 15(1) de la Charte des droits et libertés, mais elles savent également qu'il s'agit là d'une situation idéale et non de la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Une loi nationale sur la garde des enfants, prévoyant des mécanismes de financement appropriés en vue d'un système de qualité de garde des enfants, accessible à tous et à toutes, permettrait, premièrement, de faciliter la transition des femmes à une situation d'égalité et, deuxièmement, donnerait de l'importance à notre plus grande ressource, nos enfants.

J'aimerais terminer en faisant certains commentaires qui figurent dans une certaine mesure dans notre document, mais que j'aimerais vous rappeler ici aujourd'hui.

La présidente: Il ne vous reste que deux minutes, madame Crane, et par conséquent . . .

Mme Crane: Si vous vouliez bien m'écouter, il s'agit là de quelques remarques très importantes que j'aimerais faire et j'aimerais vous demander . . . En tout cas, je vais faire ces commentaires puisqu'ils sont, à mon avis, vraiment très important et que le Comité devrait certainement les entendre.

Tout d'abord, nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour débattre de la question de savoir si les femmes devraient faire partie ou non de la population active rétribuée. Ces droits nous sont garantis dans différentes déclarations internationales des droits de l'homme et également dans le contexte de nos obligations envers les Nations Unies en vue de l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes, ce qui implique notamment notre droit au travail.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement déçus de nous rendre compte qu'en 1986, nous discutons toujours de la question de la garde des enfants et du besoin d'institutions en la matière. En 1970, le rapport de la Commission royale sur le statut de la femme recommandait l'adoption d'un système national de garde d'enfants. Le docteur Katie Cooke a fait un très bon travail. Bien que nous n'ayons pas eu la possibilité de lire son rapport en entier, nous avons lu certaines de ses recommandations et nous estimons qu'elles sont très bonnes et nous les appuyons. Nous croyons que cette question a été ressassée et étudiée ad nauseam et nous commençons à en avoir assez de toutes ces discussions théoriques. Nous voulons des mesures concrètes.

Je signale également que les femmes font bel et bien partie de la population active. L'opposition à un meilleur système de garde d'enfants vient de personnes qui ne se sont pas encore rendu compte de cette situation. Certaines personnes estiment que la mise sur pied d'un système de garde d'enfants va à l'encontre de l'institution familiale. Nous nous voyons obligés de dire ce que nous pensons à ce sujet.